

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 20 MARS 2007 à 22:00 GMT

L'avenir hypothéqué:

Comment les accords
commerciaux et
d'investissement
conclus entre les pays
riches et les pays
pauvres sapent le
développement

Les accords de commerce et d'investissements qui sont conclus dans la plus grande discrétion entre les pays riches et les pays pauvres menacent de priver les pays en développement d'une position avantageuse dans l'économie mondiale. Poussés par les Etats-Unis et l'Union européenne, ces accords imposent des règles d'une portée considérable qui placent des restrictions sévères sur les politiques dont les pays en développement ont tellement besoin pour lutter contre la pauvreté.

Résumé

Les accords de commerce et d'investissements qui sont conclus dans la plus grande discrétion entre les pays riches et les pays pauvres menacent de priver les pays en développement d'une position avantageuse dans l'économie mondiale.

Des pays puissants, avec à leur tête les Etats-Unis et l'Union européenne (UE), cherchent à conclure des accords de libre-échange régionaux et bilatéraux avec un regain d'énergie sans précédent. Et cela sans les fanfares qui accompagnent les rencontres au sommet et à l'abri des feux des projecteurs des médias internationaux. Près de 25 pays en développement ont aujourd'hui signé des accords de libre-échange avec des pays développés, et plus de 100 sont engagés dans des négociations. Deux traités bilatéraux d'investissements sont signés en moyenne chaque semaine. Pour ainsi dire aucun pays, aussi pauvre soit-il, n'a été épargné.

Les pays riches utilisent des "accords de libre-échange" (ALE) bilatéraux et régionaux et des traités d'investissement pour négocier des concessions qui leur sont refusées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où les pays en développement peuvent s'allier et demander des règles plus favorables. Les Etats-Unis ont baptisé leur approche "libéralisation compétitive" et l'UE a déclaré son intention d'utiliser ces accords bilatéraux comme "d'un marchepied pour conclure les futurs accords multilatéraux".

L'UE affirme que cette nouvelle génération d'accords bilatéraux et régionaux est indispensable, si les pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique veulent maintenir leur accès aux marchés européens en pleine conformité avec les règles de l'OMC. L'UE a également répété aux pays en développement qu'elle n'a pas « d'intérêts commerciaux offensifs » dans les négociations et qu'il y aura de longues périodes de mise en œuvre. Cependant, ses propositions qui ont une portée considérable et son approche agressive vont à l'encontre de ces déclarations.

La progression inexorable de tels accords de commerce et d'investissements, négociés pour la plupart à huis clos, menace de saper la promesse d'une réduction de la pauvreté dont étaient porteurs le commerce et la mondialisation. Dans un monde de plus en plus mondialisant, ces accords cherchent à privilégier les exportateurs et les entreprises des pays riches au détriment des pauvres agriculteurs et travailleurs, et comportent de sérieuses implications pour l'environnement et le développement.

Dans le pire des cas, ces accords enlèvent aux pays en développement les moyens de gouverner efficacement leurs économies et de protéger leurs ressortissants les plus défavorisés. Allant bien au-delà des dispositions négociées au niveau multilatéral, ils imposent des règles d'une portée considérable sur lesquelles il sera difficile de revenir, qui démantèlent systématiquement les politiques nationales destinées à promouvoir le développement.

Les Etats-Unis et l'UE forcent l'adoption de règles sur la propriété intellectuelle qui réduisent l'accès des populations défavorisées à des médicaments essentiels, augmentent le prix des semences et autre intrant agricole au point d'être inabordable pour les petits agriculteurs et rendent plus difficile l'accès des entreprises des pays en développement aux nouvelles technologies. A titre d'exemple, la proposition d'accord commercial entre les Etats-Unis et la Colombie augmenterait le prix des médicaments de 919 millions de dollars d'ici à 2020, une somme qui serait suffisante pour financer les soins de santé de 5,2 millions de personnes dans le cadre du système public de santé. Dans le cadre de l'Accord de Libre-échange entre les Etats-Unis, la République dominicaine et l'Amérique centrale (DR-CAFTA), le prix des produits agrochimiques devrait être multiplié plusieurs fois.

Les règles des ALE sur la libéralisation des services menacent de pousser les entreprises locales à la faillite, de réduire la concurrence et d'étendre le pouvoir monopolistique des grandes entreprises. Par exemple, lorsque le Mexique a libéralisé ses services financiers en 1993 en préparation à l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALEAN), les entreprises étrangères ont augmenté leur part du système bancaire de 85 pourcent en sept ans, tandis que les prêts à des entreprises mexicaines ont chuté de 10 à 0,3 pour cent du produit intérieur brut (PIB), privant les populations défavorisées des zones rurales de sources de crédit vitales.

Ces nouvelles règles pourraient également menacer l'accès des populations défavorisées à des services essentiels. Dans certains ALE américains, les pays en développement s'engagent à laisser les investisseurs étrangers accéder à leurs secteurs publics si ces dits secteurs sont ouverts aux entreprises privées nationales. Le projet de texte secret des mandats de négociations des ALE de l'UE avec l'ASEAN, l'Inde, l'Amérique centrale, les pays andins et la Corée du Sud qui a été divulgué montre que l'UE tente d'obtenir des dispositions similaires pour l'eau et autres services.

Dans de nombreux accords, les nouvelles règles d'investissements empêchent les gouvernements des pays en développement d'exiger des entreprises étrangères qu'elles transfèrent leurs technologies, forment des travailleurs locaux ou s'approvisionnent sur le marché local. Dans de telles conditions, non seulement les investisseurs étrangers sont incapables de développer des liens au niveau national, de créer des emplois décents ou d'augmenter les salaires, mais en plus ils exacerbent les inégalités.

Les chapitres sur les investissements et les accords bilatéraux dans les ALE exposent les gouvernements à des poursuites de la part des investisseurs étrangers si une nouvelle réglementation est perçue par l'investisseur comme étant dommageable pour ses intérêts, même si ces réformes sont dans l'intérêt public. Le montant des réparations exigées de l'Argentine à la suite de l'adoption de mesures d'urgence pendant la crise financière de 2001/2002 sont estimées à 18 milliards de dollars.

Les accords de libre-échange peuvent imposer une libéralisation radicale des tarifs douaniers, menaçant les moyens d'existence des petits agriculteurs et empêchant les gouvernements d'utiliser leurs politiques tarifaires pour promouvoir ses activités de fabrication. Par exemple, par le biais de ses Accords de partenariat économique (APE), l'Europe propose d'obliger les pays les plus pauvres du monde à ramener à zéro une grande partie de leurs tarifs douaniers. En outre, les ALE ne tiennent pas compte des répercussions que peuvent avoir les subsides des pays riches sur les pays pauvres par le biais du dumping, ou la pléthore de barrières non tarifaires qui continuent à empêcher l'accès aux marchés des pays riches.

L'effet général de ces changements de réglementation est de miner progressivement la gouvernance économique, de transférer le pouvoir des gouvernements à des entreprises multinationales en grande partie incontrôlables, de spolier les pays pauvres des outils dont ils ont besoin pour développer leurs économies et s'assurer une position avantageuse sur les marchés mondiaux.

Même si les gouvernements des pays en développement ont maintenant pris de l'aplomb pour défendre leurs intérêts à l'OMC et dans certains accords régionaux et bilatéraux, la balance de pouvoir dans les négociations actuelles penche toujours fortement en faveur des pays riches et des grandes entreprises économiquement influentes. En outre, dans les pays en développement, les petites entreprises, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les groupes de femmes et les populations indigènes disposent de peu de mécanismes de participation, et leurs droits et besoins sont largement négligés.

Le commerce et les investissements sont indispensables au développement, et il convient de remédier immédiatement aux déséquilibres qui caractérisent et faussent le commerce mondial et les règles d'investissements. Mais les accords de libre-échange et les traités bilatéraux d'investissements qui sont inéquitables et exploitent empêchent les pays en développement d'adopter les politiques dont ils ont vraiment besoin pour lutter la pauvreté et ne représentent en aucune manière, un moyen de mettre le commerce et les investissements au service du développement, ou de construire un monde plus sûr et plus juste.

Afin de renverser la tendance et de mettre le commerce et les investissements au service du développement, Oxfam est d'avis que les règles commerciales, qu'elles soient multilatérales, régionales ou bilatérales, doivent :

- Reconnaître le traitement spécial et différencié dont les pays en développement ont besoin pour franchir tous les paliers les menant au développement.
- Permettre aux pays en développement d'adopter des lois gouvernant la propriété intellectuelle qui garantissent la primauté de la santé publique et des moyens d'existence agricoles et protègent la connaissance traditionnelle et la biodiversité.

- Exclure les services publics essentiels comme l'éducation, la santé, l'eau et les systèmes sanitaires des engagements de libéralisation.
- Reconnaître le droit des gouvernements à réguler l'entrée d'investisseurs étrangers dans le but de promouvoir le développement et la création d'emplois décents, et de leur imposer un engagement à appliquer des normes de travail élémentaires pour tous les travailleurs.
- Mettre en place des mécanismes pour une large participation de toutes les parties prenantes au processus de négociations, avec la divulgation publique de toutes les informations, notamment les conclusions des évaluations d'impact indépendantes.